



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Haute-Garonne

Objet

Fixation du taux de la taxe d'aménagement communale

en exercice : 18
présents : 14
votants : 17
exprimés
pour : 17
contre :
abstentions :

Certifiée exécutoire par le Maire de SAUBENS compte tenu de la transmission à la Sous-préfecture le 9/11/2011 et de la publication le 8/11/2011



L'an deux mille onze, le sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAUBENS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence du Maire, Monsieur Jean-Claude CASSAGNE.

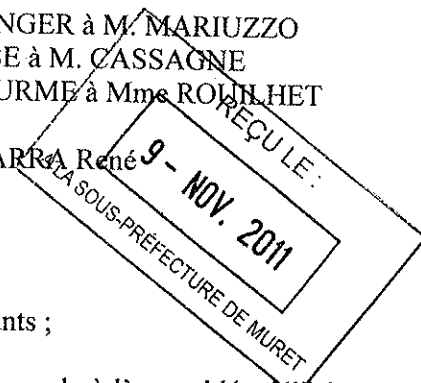
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 octobre 2011

Présents : Mmes NOVAU, CORNUS, FROIDURE, GRANIER, PENNEROUX, ROUILHET, MM. CASSAGNE, PARRA, HOURCADE, MARIUZZO, BEAUVILLE, BERGIA, NOVAU, PEYRIERES.

Absente : Mme RILBA

Procurations : M. EBENDINGER à M. MARIUZZO
M. DUCASSE à M. CASSAGNE
Mme DELOURME à Mme ROUILHET

Secrétaire de séance : M. PARRA René



Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le Maire propose un taux de 5 % pour la taxe d'aménagement et demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

➤ **DECIDE** d'instituer le taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Les signatures sont au registre.

Fait à Saubens, le 8 novembre 2011.

Le Maire,
J.C. CASSAGNE

